



L'évolution du notariat est incertaine

Réunis à Sées mardi, les notaires de l'Orne et leurs collaborateurs ont fait part de leur crainte face à la loi Macron.



A l'initiative de la journée, de gauche à droite, Jacques Desvages, vice-président de la Chambre inter-départementale des notaires, Helène Courtonne, chargée de communication ; Christel Nicolle, secrétaire ; et Christine Guais, chargée de formation à l'Institut notarial de formation (Inafon)

Plus de deux cents personnes ont participé à la 28^e Université du notariat, mardi à Sées. À l'initiative de la Chambre inter-départementale de Basse-Normandie, tous les notaires du département et leurs collaborateurs ont pris part aux ateliers de formation. L'occasion également de manifester leur solidarité à la profession, face à la loi Macron.

« Nous sommes toujours dans une phase d'interrogation de la loi Macron, explose Jacques Desvages, vice-président de la Chambre et notaire, à Putanges. Nous sommes dans un département rural et si la loi aboutit, elle remettra en cause la protection des habitants. La clause de libéralisation des installations et des tarifs pousseront les notaires à rester dans des villes plus intéressantes. Ce sera une perte des ser-

vices publics et par là même, de personnel notarial. »

En douze groupes de travail adaptés à chaque catégorie de collaborateurs (secrétaires, rédacteurs, comptables, notaires, etc.), les participants ont planché sur les lois Pinel (fiscalité) et Alur (logement). Les réformes sur les baux commerciaux et le droit rural ont aussi été abordées.

« Très important également, nous avons étudié le nouveau règlement européen des successions internationales, qui entrera en vigueur en août, explique Hélène Courtonne, chargée de communication et notaire à La Ferrière-Macé. Tout ressortissant européen devra alors choisir entre la loi française et la loi du pays de résidence s'il habite à l'étranger. Les usagers ne le savent pas et cela peut être lourd de conséquences. »